

Commentaires d'ordre général sur le principe et la procédure d'approbation du PLVI.

Compte tenu du volume du dossier en question (6000 pages, 50kg) produit par des spécialistes, relu et corrigé par des experts, discuté et proposé en posture déjà indigeste lors de réunions publiques par des animateurs au vocabulaire souvent obscur; Comment l'administré moyen, à qui l'on donne brutalement et solennellement la parole, en lui faisant croire qu'on l'écouterait et qu'on le satisfera, peut-il s'y retrouver?

Pourquoi une procédure si complexe, probablement voulue mais aussi créée par le système, qui de plus a pour objectif principal d'éviter le "MITAGE" ? C'est bête !

Combien de réponses positives seront données aux questions de l'enquête publique, y-a-t-il des statistiques (tant appréciées par nous) sur le taux de satisfaction ?

Comment interpréter que les élus de la communauté d'agglomération comme ceux des 43 communes concernées aient adopté unanimement le projet du PLVI pour qu'ensuite certains d'entre eux et pas des moindres se soient dits mécontents et insatisfaits publiquement ?

Vu avec beaucoup de difficultés, du bout de la chaîne par le petit bout de sa languette d'un citoyen d'une commune "rurbaine", trop urbaine pour être rurale et inversement.

Le 20/06/2019 Alain GROUT, 8 rue des Lavigneis - 24420 ANTONNE